



# MMA Itinéraires

## Septembre 2021

Support en unités de compte adossé à un titre de créance et présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.



### **Assurance vie et capitalisation**

Offre limitée du  
6 septembre 2021 au 17 décembre 2021  
(sous conditions et sous réserve  
de disponibilité).

Durée d'investissement conseillée :  
8 ans maximum (à partir de la date  
de constatation initiale et hors cas de  
remboursement anticipé automatique  
comme décrit en page 3).

**DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE**

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance étant destiné à être offert dans le cadre d'une offre dispensée de la publication de prospectus à destination d'un cercle restreint d'investisseurs au sens II de l'article L411-2 du code monétaire et financier, la présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

# Un support indexé à l'indice iEdge ESG Transatlantic EW 30 Decrement 50 points GTR

L'indice iEdge ESG Transatlantic EW 30 Decrement 50 Points GTR est un indice administré par SGX®, lancé en collaboration avec l'agence ISS-ESG®, leader dans la recherche ESG et la notation extra-financière. Il est composé de 30 entreprises européennes et nord-américaines, sélectionnées pour leur performance ESG.

Parmi les plus grandes capitalisations boursières de la zone euro et américaine, les entreprises sont filtrées afin d'exclure celles ayant des implications à l'encontre des bonnes pratiques ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Cela permet de **sélectionner les 20 actions de la zone euro et les 10 actions américaines ayant les meilleurs scores ESG tels que définis par ISS-ESG.**

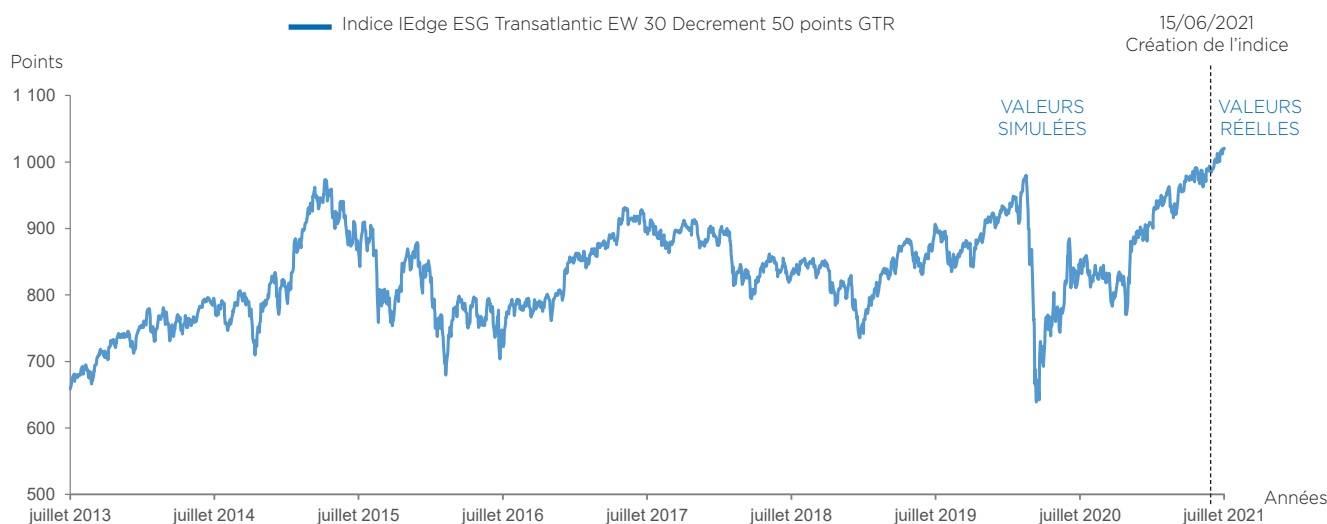
L'indice pondère de façon équivalente l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque valeur représente 3,33 % du poids global de l'indice à chaque date de revue trimestrielle.

**L'indice est calculé de la façon suivante : en réinvestissant tous les dividendes bruts (détachés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout au long de la vie du produit) puis en retranchant 50 points d'indice par an.** À titre d'information, le niveau moyen des dividendes payés sur les 8 dernières années s'élève à 24,43 points (Source : Bloomberg). Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de montant fixe, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. **Les niveaux des dividendes passés ne préjugent pas des niveaux des dividendes futurs.**

L'indice est accessible entre autres sur le site [www.sgx.com/indices/products/esgt30dg](http://www.sgx.com/indices/products/esgt30dg) ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : ESGT30DG Index ; ISIN : SGXIA0000462).

MMA Itinéraires Septembre 2021 est un titre de créance dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. Seul l'indice est construit de façon à sélectionner les entreprises les plus engagées en faveur de critères ESG. **MMA Itinéraires Septembre 2021 ne constitue pas une obligation verte.**

## Evolution historique et simulée de l'indice iEdge ESG Transatlantic EW 30 Decrement 50 Points GTR



Source : Bloomberg, à partir du 05/07/2013, jusqu'au 05/07/2021

**LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.**

L'indice iEdge ESG Transatlantic EW 30 Decrement 50 Points GTR a été lancé le 15 juin 2021 à un niveau de 1000,00 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

**L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis SA, Garant de la formule, n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.**

# Fonctionnement du support

## En bref

- Un support indexé sur l'indice iEdge ESG Transatlantic EW 30 Decrement 50 points GTR, calculé en réinvestissant tous les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.
- Un mécanisme de **remboursement anticipé automatique, à partir de l'année 5**, avec l'opportunité de recevoir<sup>(1)</sup>, le cas échéant, en plus du remboursement du capital initialement investi<sup>(2)</sup>, **un coupon brut<sup>(3)</sup> de 5 % par année écoulée**, sous conditions décrites dans la partie « En détail » ci-dessous.
- En l'absence de remboursement anticipé automatique, à l'échéance :
  - **Le remboursement du capital initialement investi<sup>(2)</sup>, augmenté d'un coupon brut<sup>(3)</sup> de 50% et de la performance finale (positive ou négative) de l'Indice**, sous conditions décrites dans la partie « En détail » ci-dessous.
  - Dans le cas contraire, vous recevrez le capital initialement investi<sup>(2)</sup> diminué de la baisse finale de l'indice, sous conditions décrites dans la partie « En détail » ci-dessous. Vous subissez **une perte en capital partielle ou totale**.

## En détail

### Date de constatation initiale

Le 7 janvier 2022, le niveau de clôture de l'indice iEdge ESG Transatlantic EW 30 Decrement 50 Points GTR est retenu comme niveau initial de l'indice.

### Un remboursement anticipé automatique possible en année 5, 6 ou 7...

En année 5<sup>(4)</sup>, 6<sup>(4)</sup> ou 7<sup>(4)</sup>, si le niveau de clôture de l'indice iEdge ESG Transatlantic EW 30 Decrement 50 points GTR est supérieur ou égal à 85 % de son niveau initial à une date de constatation intermédiaire annuelle<sup>(4)</sup>, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation.

Vous recevrez<sup>(1)</sup>, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante (le 21 janvier 2027, le 21 janvier 2028 ou le 22 janvier 2029) :

- **Le capital initialement investi<sup>(2)</sup>**
  - Et un coupon brut<sup>(3)</sup> de 5% par année écoulée, soit :
    - **25%** si le remboursement a lieu en année 5,
    - **30%** si le remboursement a lieu en année 6,
    - **35%** si le remboursement a lieu en année 7.
- Le remboursement anticipé automatique met fin au support<sup>(1)</sup>.

### ...ou un remboursement à l'échéance, l'année 8.

Si le remboursement anticipé **automatique** du support n'a pas eu lieu, le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final (le 21 janvier 2030) :

- Si, à la date de constatation finale (le 7 janvier 2030), l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son niveau initial, alors vous recevrez<sup>(1)</sup>, à la date de remboursement final (le 21 janvier 2030) :
  - Le **capital initialement investi<sup>(2)</sup> augmenté d'un coupon brut<sup>(3)</sup> de 50%**, et de la **performance finale (positive ou négative) de l'indice** iEdge ESG Transatlantic EW 30 Decrement 50 points GTR.
- Si, à la date de constatation finale (le 7 janvier 2030), l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son niveau initial (franchissement du seuil de perte en capital), alors vous recevrez<sup>(1)</sup>, à la date de remboursement final (le 21 janvier 2030) :
  - Le capital initialement investi<sup>(2)</sup> **diminué de la baisse finale de l'indice**.

**Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital partielle ou totale.**

(1) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA).

(3) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au coupon brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(4) Dates de constatation intermédiaire annuelle : 7 janvier 2027 (année 5) ; 7 janvier 2028 (année 6) ; 8 janvier 2029 (année 7).

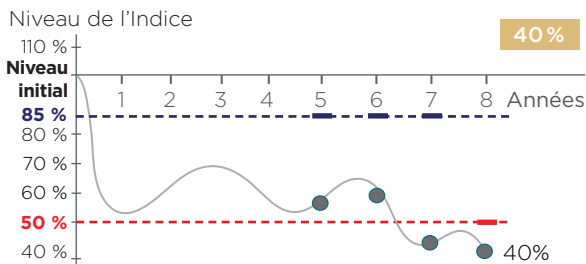
# Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Ces scénarios n'ont pas de valeur contractuelle. Les taux de rendement actuariel net précisés dans les scénarios sont calculés avec un taux de frais de gestion annuel de 1,10 % hors prélèvements sociaux et fiscaux.

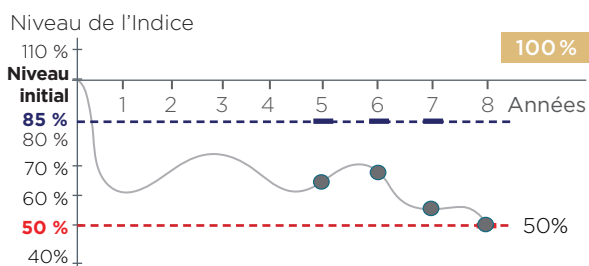
- Évolution de l'indice iEdge ESG Transatlantic EW 30 Decrement 50 points GTR
- Niveau de l'indice iEdge ESG Transatlantic EW 30 Decrement 50 points GTR aux dates de constatation intermédiaire et finale :  
Année 5 : 07/01/2027      Année 7 : 08/01/2029  
Année 6 : 07/01/2028      Année 8 : 07/01/2030
- Seuil de perte en capital à la date de constatation finale
- Niveau de remboursement du support, en pourcentage du capital initialement investi<sup>(2)</sup>. A l'échéance, le gain n'est pas plafonné et sera fonction de la performance finale de l'indice.
- Barrière de remboursement automatique avec coupon brut<sup>(1)</sup> par anticipation

## Scénario défavorable : baisse de l'indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale en dessous du seuil de perte en capital fixé à 50% du niveau initial de l'indice



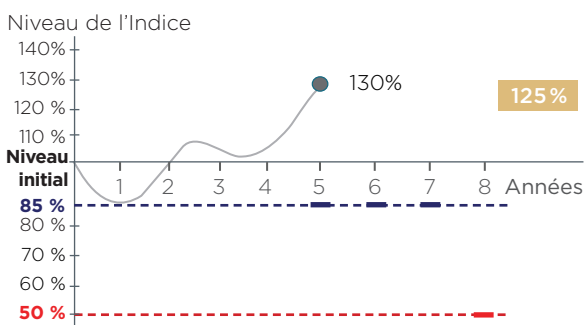
- Niveau final de l'indice : 40% du niveau initial.
- Remboursement à l'échéance : à hauteur du niveau final de l'indice, soit **40%** du capital initialement investi<sup>(2)</sup>.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : **-11,67%** (égal au taux de rendement actuariel net pour un investissement direct dans l'indice).
- **Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital de 60%. Dans le pire des scénarios, vous pouvez subir une perte en capital totale.**

## Scénario intermédiaire : baisse de l'indice sur 8 ans et clôture à la date de constatation finale à 50% du niveau initial de l'indice



- Niveau final de l'indice : 50% du niveau initial.
- Remboursement à l'échéance : le capital initial augmenté d'un coupon brut de 50% et de la performance finale de l'Indice (-50%), soit **100%** du capital initialement investi<sup>(2)</sup>.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : **-1,10%** (contre un taux de rendement actuariel net de -9,21% dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).

## Scénario favorable et plafonnement du gain au montant du coupon brut<sup>(1)</sup> : hausse de l'indice sur 5 ans et clôture à la date de constatation intermédiaire au-dessus de la barrière de remboursement anticipé automatique fixée à 85% du niveau initial de l'indice

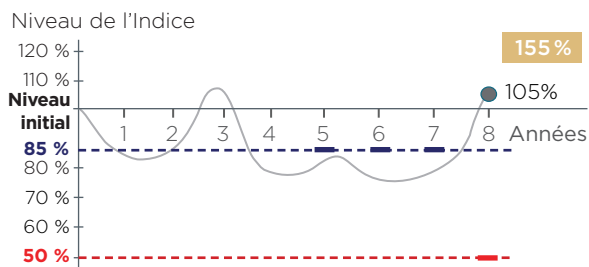


- Niveau de l'indice à l'issue de l'année 5 : 130% du niveau initial.
- Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 5 : le capital initialement investi<sup>(2)</sup> + un coupon brut<sup>(1)</sup> de 5% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (soit 25%<sup>(1)</sup>), soit un total brut de **125%** du capital initialement investi<sup>(2)</sup>.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : **3,32%** (contre un taux de rendement actuariel net de 4,12% dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).

**Le plafonnement du coupon brut ne permet pas de profiter pleinement de la hausse de l'indice.**

Dans le cas où, à une date de constatation intermédiaire, l'indice clôturerait exactement à 85% de son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du support serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation du coupon à 5% bruts par année écoulée.

## Scénario favorable : hausse de l'indice et clôture à la date de constatation finale au-dessus du niveau initial de l'indice



- Niveau de l'indice à l'issue de l'année 8 : 105% du niveau initial.
- Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 8 : le capital initialement investi<sup>(2)</sup> augmenté d'un coupon brut de 50% et de la performance finale positive de l'indice (+5%), soit un total brut de **155%** du capital initialement investi<sup>(2)</sup>.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : **4,39%** (contre un taux de rendement actuariel net de -0,50% dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au coupon brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA).



Taux de rendement actuariels futurs, dans le cas d'un remboursement en année 5, 6, 7 ou 8, sous conditions décrites en page 3.

	Années de remboursement anticipé automatique et à l'échéance <sup>(1)</sup>			
	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
<b>Coupon brut<sup>(2)</sup></b>	(5% x 5) = 25% <sup>(2)</sup>	(5% x 6) = 30% <sup>(2)</sup>	(5% x 7) = 35% <sup>(2)</sup>	(50% + performance finale de l'indice) <sup>(2)</sup>
<b>Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux</b> (contrats avec un taux de frais de gestion de 0,80%)	3,64%	3,56%	3,48%	min. -0,80%
<b>Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux</b> (contrats avec un taux de frais de gestion de 1%)	3,43%	3,35%	3,27%	min. -1,00%
<b>Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux</b> (contrats avec un taux de frais de gestion de 1,10%)	3,32%	3,24%	3,16%	min. -1,10%

**Rappel : il existe un risque de perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur en cas de sortie du support MMA ITINÉRAIRES SEPTEMBRE 2021 avant l'échéance ou si le niveau de l'indice iEdge ESG Transatlantic EW 30 Decrement 50 points GTR est à l'échéance strictement inférieur à 50% de son niveau initial.**

(1) Dates de remboursement anticipé automatique : 21 janvier 2027 (année 5); 21 janvier 2028 (année 6); 22 janvier 2029 (année 7); date d'échéance le 21 janvier 2030 (année 8).

(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au coupon brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance. A l'échéance, la performance finale de l'indice peut être positive ou négative.

# Avantages/Inconvénients du support

## Avantages

- MMA Itinéraires Septembre 2021 vous permet de vous exposer à un indice composé des 20 sociétés parmi les plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro et des 10 sociétés parmi les plus grandes capitalisations boursières américaines, les mieux notées selon des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) définis par ISS-ESG : **iEdge ESG Transatlantic EW 30 Decrement 50 points GTR**.
- En année 5, 6 ou 7, si le niveau de l'indice iEdge ESG Transatlantic EW 30 Decrement 50 points GTR à une date de constatation intermédiaire annuelle<sup>(1)</sup> **est supérieur ou égal à 85% de son niveau initial**, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et vous recevrez<sup>(2)</sup> à la date de remboursement prévue votre capital initialement investi<sup>(3)</sup> **et un coupon brut<sup>(4)</sup> de 5% par année écoulée depuis la date de constatation initiale**.
- À l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé et qu'à la date de constatation finale (le 7 janvier 2030), l'indice clôture **à un niveau supérieur ou égal à 50% de son niveau initial**, alors vous recevrez<sup>(2)</sup> à la date de remboursement final (le 21 janvier 2030) **le capital initialement investi<sup>(3)</sup> augmenté d'un coupon brut<sup>(4)</sup> de 50% et de la performance finale (positive ou négative) de l'Indice**.

## Inconvénients

- MMA Itinéraires Septembre 2021 présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de rachat, arbitrage, dénouement par décès avant la date de remboursement prévue par le mécanisme du support, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour) **et à l'échéance des 8 ans** (si, à la date de constatation finale, le niveau de l'indice iEdge ESG Transatlantic EW 30 Decrement 50 points GTR est strictement inférieur à 50% de son niveau initial). Une faible variation à l'échéance du niveau de l'indice iEdge ESG Transatlantic EW 30 Decrement 50 points GTR autour du seuil de 50% de son niveau initial peut faire fortement varier la valeur de remboursement de MMA Itinéraires Septembre 2021.
- En investissant sur ce support, vous êtes exposé(e) **à un éventuel défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur** (Natixis Structured Issuance) **et du garant** (Natixis SA) (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du support) **de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA)**.
- **En cas de remboursement automatique anticipé, le gain est plafonné au montant du coupon brut<sup>(3)</sup> soit à 25%, 30% et 35% selon l'année du remboursement automatique anticipé (années 5 à 7), même si l'indice iEdge ESG Transatlantic EW 30 Decrement 50 points GTR enregistre une hausse supérieure depuis la date de constatation initiale. A l'échéance, le gain n'est pas plafonné et sera fonction de la performance finale de l'indice.**
- **Vous ne connaissez pas à l'avance la durée effective de votre investissement**, qui peut varier entre 5 ans et 8 ans.
- Le remboursement anticipé automatique ne s'applique pas de l'année 1 à 4.
- L'indice iEdge ESG Transatlantic EW 30 Decrement 50 points GTR est calculé en réinvestissant les **dividendes bruts détachés par les actions qu'il référence et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an**. Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'indice, ainsi que la probabilité de remboursement automatique anticipé seront réduites (respectivement augmentées) et le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice iEdge ESG Transatlantic EW 30 Decrement 50 points GTR, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice iEdge ESG Transatlantic EW 30 Decrement 50 points GTR sera accélérée.

(1) Dates de constatation intermédiaire annuelle : 7 janvier 2027 (année 5) ; 7 janvier 2028 (année 6) ; 8 janvier 2029 (année 7).

(2) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

(3) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA).

(4) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au coupon brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

# Principales caractéristiques du support

<b>Code ISIN</b>	FR00140046Q0												
<b>Forme juridique</b>	Titre de créance <sup>(1)</sup> complexe de droit français présentant <b>un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance</b> , émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des instruments Financiers, ayant été approuvé le 11 juin 2021 par l'AMF sous le visa n°21-220.												
<b>Émetteur</b>	Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission au Luxembourg (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).												
<b>Garant</b>	Natixis SA (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+ <sup>(2)</sup> ).												
<b>Valeur nominale</b>	1 000 €												
<b>Période de commercialisation</b>	du 6 septembre 2021 au 17 décembre 2021 (sous conditions et sous réserve de disponibilité)												
<b>Durée d'investissement conseillée</b>	8 ans maximum												
<b>Commissions de distribution</b>	A la connaissance de l'Émetteur, aucune commission n'a été payée par l'Agent Placeur à aucun tiers. La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,80% du montant nominal des titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. Le paiement de commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. La commission perçue dans la durée doit s'accompagner d'une amélioration du service sur la même durée. Le distributeur est responsable auprès des investisseurs du respect des dispositions réglementaires qui lui sont applicables concernant la transparence et la justification des dites commissions. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.												
<b>Sous-jacent</b>	Indice IEdge ESG Transatlantic EW 30 Decrement 50 points GTR. Code Bloomberg : ESGT30DG Index												
<b>Dates clés</b>	<p><b>Date d'émission :</b> 6 septembre 2021</p> <p><b>Date de constatation initiale :</b> 7 janvier 2022</p> <table border="0"> <tr> <td><b>Dates de constatation intermédiaire :</b></td> <td><b>Dates de remboursement anticipé automatique :</b></td> </tr> <tr> <td>Année 5 : 7 janvier 2027</td> <td>Année 5 : 21 janvier 2027</td> </tr> <tr> <td>Année 6 : 7 janvier 2028</td> <td>Année 6 : 21 janvier 2028<sup>(3)</sup></td> </tr> <tr> <td>Année 7 : 8 janvier 2029</td> <td>Année 7 : 22 janvier 2029<sup>(3)</sup></td> </tr> <tr> <td><b>Date de constatation finale :</b></td> <td><b>Date de remboursement final :</b></td> </tr> <tr> <td>Année 8 : 7 janvier 2030</td> <td>Année 8 : 21 janvier 2030<sup>(3)</sup></td> </tr> </table>	<b>Dates de constatation intermédiaire :</b>	<b>Dates de remboursement anticipé automatique :</b>	Année 5 : 7 janvier 2027	Année 5 : 21 janvier 2027	Année 6 : 7 janvier 2028	Année 6 : 21 janvier 2028 <sup>(3)</sup>	Année 7 : 8 janvier 2029	Année 7 : 22 janvier 2029 <sup>(3)</sup>	<b>Date de constatation finale :</b>	<b>Date de remboursement final :</b>	Année 8 : 7 janvier 2030	Année 8 : 21 janvier 2030 <sup>(3)</sup>
<b>Dates de constatation intermédiaire :</b>	<b>Dates de remboursement anticipé automatique :</b>												
Année 5 : 7 janvier 2027	Année 5 : 21 janvier 2027												
Année 6 : 7 janvier 2028	Année 6 : 21 janvier 2028 <sup>(3)</sup>												
Année 7 : 8 janvier 2029	Année 7 : 22 janvier 2029 <sup>(3)</sup>												
<b>Date de constatation finale :</b>	<b>Date de remboursement final :</b>												
Année 8 : 7 janvier 2030	Année 8 : 21 janvier 2030 <sup>(3)</sup>												
<b>Cotation</b>	Marché réglementé de la Bourse de Luxembourg												
<b>Règlement/Livraison</b>	Euroclear France												
<b>Agent de Calcul</b>	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt												
<b>Publication de la valorisation</b>	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.												
<b>Double valorisation</b>	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.												
<b>Périodicité de la valorisation</b>	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant.												
<b>Marché secondaire</b>	Natixis pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1 %.												
<b>Éligibilité du support</b>	Contrats d'assurance vie et de capitalisation												

(1) Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance étant destiné à être offert dans le cadre d'une offre dispensée de la publication de prospectus à destination d'un cercle restreint d'investisseurs au sens II de l'article L411-2 du code monétaire et financier, la présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

(2) Notations de crédit en vigueur au moment de la rédaction de ce document. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(3) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

**Vous supportez les risques éventuels de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur (Natixis Structured Issuance SA) et du Garant de la formule (Natixis SA).**

Le support est proposé en qualité d'unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date de remboursement final prévue par le support (21 janvier 2030 en l'absence de remboursement anticipé automatique). **Le rendement de l'unité de compte à la date de remboursement final du support est conditionné par sa détention jusqu'à cette date. En cas de sortie de l'unité de compte avant cette date (rachat, arbitrage ou dénouement par décès), le rendement peut être supérieur ou inférieur à celui résultant des modalités décrites dans la présente brochure, voire négatif. Vous prenez alors un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Il est à noter que le remboursement du support à la date de remboursement final peut aussi avoir lieu avec une perte en capital. Le montant remboursé est arbitré automatiquement et sans frais vers un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. L'assureur (MMA Vie) s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.**

Les Documents d'Informations Clés génériques des contrats d'assurance vie et de capitalisation multisupports MMA Vie et les guides de présentation des supports en vigueur sont consultables à tout moment sur le site [www.mma.fr](http://www.mma.fr) dans la rubrique Assurance Vie/Nos Fonds et Supports.

**FACTEURS DE RISQUE: Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants :**

**Risque de perte en capital :** En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

**Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent :** Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

**Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite :** En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.

**Risque de volatilité, risque de liquidité :** Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.

**Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent :** SGX, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

## AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec **MMA Vie** qui commercialise le titre de créance **MMA Itinéraires Septembre 2021**.

Il est relatif à un titre de créance destiné à être offert dans le cadre d'une offre dispensée de la publication de prospectus à destination d'un cercle restreint d'investisseurs au sens du II de l'article L411-2 du code monétaire et financier. La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents aux titres ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après) préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre des articles L411-2 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 du Règlement Général de l'AMF. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE.** En cas d'incohérence entre les informations relatives aux caractéristiques des Instruments Financiers figurant dans cette brochure et les Conditions Définitives relatives exclusivement à l'admission des titres sur le marché réglementé, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Natixis ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce titre de créance. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les titres de créances ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les Instruments Financiers et sur l'Émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, titre de créance, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, titre de créance vert, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

## INFORMATIONS IMPORTANTES :

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 11 juin 2021 par l'AMF sous le n° 21-220 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 2 septembre 2021 (les « Conditions Définitives ») préparées exclusivement pour les besoins de l'admission des titres sur le marché réglementé du Luxembourg. Le Prospectus de Base est disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site dédié de Natixis ([https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/171/PROGRAM\\_SEARCH](https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/171/PROGRAM_SEARCH)), et des copies peuvent être obtenues auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris, sur simple demande. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »)

## Avertissement SGX:

Singapore Exchange Limited et/ou ses sociétés affiliées (collectivement, « SGX ») ne donne aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de l'indice iEdge ESG Transatlantic EW 50 Decrement 50 Points GTR (« l'Indice ») et/ou du niveau auquel l'Indice se situe à un moment donné, un jour donné ou autre. L'Indice est calculé et administré par SGX. SGX ne sera pas responsable (que ce soit par négligence ou autrement) et ne sera pas tenu d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. L'Indice est une marque commerciale de SGX et est utilisée par Natixis sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans l'Indice sont dévolus à SGX.

**MMA Vie Assurances Mutuelles** société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118

**MMA Vie** société anonyme au capital de 142 622 936 euros, RCS Le Mans 440 042 174

Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances



Date de rédaction de la brochure : 5 juillet 2021